

GRAND SITE



DE FRANCE



## **MAIRIE DE VERGISSON**

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie  
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

[mairie-vergisson@wanadoo.fr](mailto:mairie-vergisson@wanadoo.fr)

web : [vergisson.com](http://vergisson.com)

### **SALLE DES FETES**

#### **TARIF DE LOCATION**

<b>Prestations</b> <i>Occupants</i>	<b>Repas, banquet</b>  <b>Tarif par jour d'occupation</b>	<b>Réunion, apéritif, AG, verre de l'amitié</b>  <b>Tarif par jour d'occupation</b>	<b>Activités sportives</b>  <b>Tarif à la séance de 2 heures</b>
<i>Habitants de Vergisson</i>	200 €	50 €	16 € (avec un engagement de 10 séances par an) et 8 € l'heure suivante
<i>Non habitants et associations non communales de Vergisson</i>	250 €	80 €	26 € (avec un engagement de 10 séances par an) et 13 € l'heure suivante
<i>Associations communales de Vergisson</i>	25 €	25 €	16 € (avec un engagement de 10 séances par an) et 8 € l'heure suivante
<i>Gérant du restaurant de Vergisson</i>	150 €	/	/

## **REGLEMENT**

- avant remise des clés, l'utilisateur :
  - o présentera une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile des personnes, des locaux et du matériel utilisé.
  - o Remettra un chèque de caution d'un montant de 500 euros, libellé à l'ordre du Trésor public de la Roche Vineuse.
- après remise des clés, l'utilisateur :
  - o procédera au paiement de la location.

## **ETAT DES LOCAUX ET DU MOBILIER**

- vous utiliserez les lieux dans l'état où ils se trouvent, sans y apporter d'aménagement pouvant compromettre la sécurité du public.
- Vous devrez vous engager à prendre en charge toutes détériorations qui seraient causées aux bâtiments, à leurs équipements et matériels ainsi qu'à leurs abords au cours de la manifestation.
- Les lieux devront être rendus dans le même état de propreté que vous les trouverez lorsque vous en prendrez possession.
- La présente location comprend la mise à disposition de tables et de chaises.

## **CONTACT TELEPHONIQUE**

Mr Didier VEILLITH au 06 29 18 19 43

Lu et accepté,  
L'utilisateur

pour la commune,  
le responsable

## LES CONSIGNES A SUIVRE

### - à votre arrivée :

- ouvrir la porte du fond (issue de secours)
- mettre le chauffe-eau en marche si nécessaire
- si utilisation du monte charge, le manipuler avec délicatesse
- ne pas afficher de décorations ou autres à l'aide de punaises et d'agrafes : des crochets sont installés à cet effet
  
- cuisine
  - brancher les réfrigérateurs
  - ouvrir les bouteilles de gaz qui se trouvent sous les escaliers
  - mise en route du plan de cuisson : se référer à la notice affichée au fond et à droite de la cuisine

### - à votre départ :

- salle des fêtes
  - couper la ventilation
  - fermer la porte du fond (issue de secours)
  - ranger les chaises et les entreposer sur l'estrade
  - ranger les tables au fond et à droite de la salle
  - abaisser les fusibles du chauffe eau et de l'éclairage intérieure de la salle uniquement
  - balayer la salle – le lavage à l'eau est strictement interdite – si liquide versé sur le sol, éponger l'aide d'une éponge humide
  
- cuisine
  - fermer le gaz
  - débrancher les réfrigérateurs et les laisser entrouvert
  - nettoyer les plans de travail, et les sols
  - vider les 4 poubelles (ordures ménagères, verre, carton / papier, plastique : les bornes de tri se trouvent derrière la mairie)
  
- sanitaires

- pour le nettoyage, serpillière, balaie, éponge sont à votre disposition dans le placard sous les escaliers